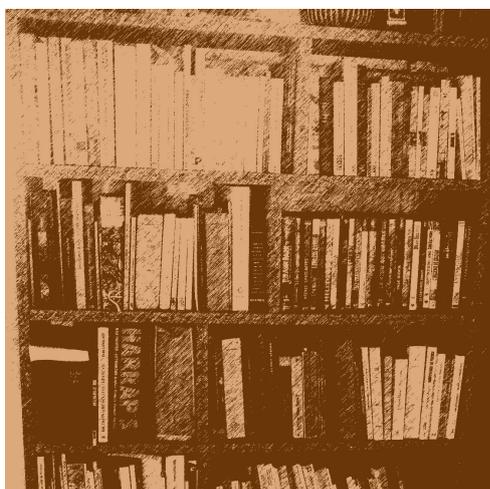




échos des adhérents

L'extension des horaires



d'ouverture des bibliothèques

LORS DU SÉMINAIRE du 7 octobre 2010 co-organisé, à Sceaux, par l'association BIB92 et la FNCC sur le thème "La place des bibliothèques dans la ville, leur rôle en tant qu'outil de politique publique", Thierry Giappiconi, conservateur de la bibliothèque municipale de Fresnes, a été très direct : « **La France détient un record mondial... Personne n'est capable d'égaliser notre performance en matière de non ouverture des bibliothèques !** »

Il estime les heures d'ouverture à seulement une vingtaine, alors que, selon le ministère, la moyenne européenne serait de 58 heures – même si certaines bibliothèques françaises situées dans des secteurs urbains densément peuplés atteignent 38, voire 45 heures. Non sans provocation, le directeur de la bibliothèque de Fresnes poursuit ainsi : « **Une bibliothèque est conçue pour s'adresser non pas d'abord aux bibliothécaires mais aux usagers, ce qui suppose de l'ouvrir.** »

Le ministre de la Culture a décidé d'aborder cette problématique à la fois de manière frontale et symbolique en incluant dans ses "14 propositions pour le livre et la lecture publique" une initiative pour inciter les bibliothèques à s'engager vers un horizon de 50 heures d'ouverture hebdomadaire (*cf. présentation du dispositif, page 5*). L'avenir dira le succès de cette initiative, mais on peut d'ores et déjà soulever la complexité d'une question d'une extrême sensibilité.

- Tout d'abord, ce qui vaut pour une bibliothèque inscrite dans une grande ville ne saurait valoir pour celles sises en milieu rural et encore moins dans les villes résidentielles dont les habitants s'extraient chaque jour pour aller travailler ailleurs. Ainsi, l'ouverture à midi n'a que peu de sens dans ces dernières, alors qu'elle s'avèrera d'une très grande pertinence ailleurs.
- Même chose pour l'ouverture le dimanche qui, dans des villes de loisirs, correspond peu à des habitudes de vie tournées, ce jour-là, vers la nature plus que vers la culture. Si à Anglet, la plage, le surf et les ballades occupent les dimanches et si les soirées y sont plus consacrées aux potagers qu'à la lecture (*voir page 7*), il en va bien autrement à Anthony : « **Depuis 2009, la bibliothèque d'Anthony est ouverte le dimanche. Le public est présent. Il est sûr qu'avec le déplacement du temps professionnel vers le soir et aussi avec les temps de transports en région parisienne, les gens ne peuvent pas fréquen-**



ter la bibliothèque dès 14 heures », témoigne une bibliothécaire. Ainsi qu'à Rennes : « Une bibliothèque communautaire ouvre tous les dimanches après-midi de septembre à avril. C'est le jour de plus forte fréquentation », explique Alain Coquart, vice-président délégué au livre et à la lecture publique de Rennes-Métropole, qui ajoute : « On avait décidé de ne pas ouvrir les autres mois en se disant que, quand le temps était au beau, les Rennais faisaient autre chose – en quoi nous nous sommes trompés... »

- Par ailleurs, la vie citadine et/ou les nécessités imposées par un usage important des transports donnent à l'ouverture en soirée une efficacité majeure, efficacité qui sera moindre, voire nulle, ailleurs. Bref, les horaires, dans le choix des créneaux comme dans leur extension, sont conditionnés par les modes de vie des habitants et les spécificités des territoires.
- Un autre facteur tient à la nature sociodémographique des territoires. Une ville universitaire aura tendance à proposer l'usage de sa bibliothèque comme une "annexe" de la vie estudiantine. Elle modulera ses efforts d'ouverture vers le soir et, surtout, en fonction des périodes d'examen. En revanche, une bibliothèque installée dans un quartier socialement défavorisé gagnera à pratiquer un type d'ouverture plus "familiale", et ce d'autant qu'outre ses fonctions de lieu de culture et de lecture, elle aura sans doute à assumer des fonctions d'espace social d'aides (administrative, sociale) et de lieu de rencontre.
- Par ailleurs, les usages numériques conduisent parfois les établissements à basculer vers les liens à distance mais parfois aussi à développer *in situ* les apprentissages et les accès au Net. C'est ici fonction du degré d'équipement à domicile des habitants.
- Puis, bien sûr, il y a la question des agents de bibliothèques sans l'adhésion desquels rien n'est possible, que ce soit pour réorganiser les heures d'ouverture et/ou les accroître. Leur engagement dépendra directement de la capacité du politique à écouter, convaincre et négocier, c'est-à-dire à développer des modes de gouvernance assez différents de l'autorita-

risme usuel. Le 7 octobre, un bibliothécaire a fait la remarque suivante : « Notre maire souhaite une ouverture les dimanches. Nous ne le faisons pas encore... Le gros problème est que chaque bibliothèque, chaque personnel, négocie avec ses élus. Car il n'y a pas ici de règlement sur le paiement. Que vaut une journée de dimanche d'un bibliothécaire ? A Boulogne c'est tant. A Anthony c'est tant... A Clamart, encore autre chose. Et là, le rôle de l'Etat pourrait être de nous aider à faire en sorte que les personnels ne soient pas les otages d'un certain nombre de politiques publiques... » Réponse de Nicolas Georges, de la direction du Livre : « C'est de la mauvaise politique : les personnels ne doivent pas être pris en otage de tel ou tel slogan municipal. Politiquement, lorsque le travail est bien fait, on avance sur des projets, qui s'étudient, se négocient avant de devenir des slogans. » C'est-à-dire des slogans électoraux.

- Enfin, il y a la question de l'argent. Répondant dans ces pages sur la pertinence de l'actuelle initiative de l'Etat, Guy Mondorge, adjoint à la culture d'Anglet, reste quelque peu sceptique : « Intuitivement, en effet, cela peut paraître intéressant. Mais je dis bien "peut paraître"... Car si elle est liée à une participation financière de l'Etat au départ, au final, les collectivités vont se retrouver devant la vraie réalité : devoir assumer par elles-mêmes l'inévitable accroissement des coûts de fonctionnement liés à l'extension des horaires d'ouverture. » Et le contexte actuel n'incite personne à la dépense...

Ce dossier de la rubrique "échos des adhérents" de *la Lettre d'Echanges* présente deux initiatives expérimentées dans des villes que tout distingue, Levallois-Perret, en banlieue parisienne, et Anglet, en Aquitaine.

Vincent Rouillon



50 heures/50 bibliothèques

Une initiative du ministère de la Culture

Le 30 mars 2010, le ministre de la Culture présentait ses 14 propositions pour le livre et la lecture publique. Une initiative assez bien accueillie par les milieux professionnels et les collectivités territoriales même si bon nombre de ces propositions exigent un engagement financier supplémentaire non négligeable de leur part. Malgré son intitulé, la proposition n°3 présentée, qui concerne dans un premier temps « les bibliothèques municipales les plus importantes » (villes de plus de 100 000 habitants), n'a pas valeur d'objectif chiffré précis. Ce que précisera Nicolas Georges, directeur adjoint chargé du Livre et de la lecture à la Direction générale des médias et Industries culturelles au ministère de la Culture, lors du séminaire BIB92/FNCC :

« Il s'agit également de favoriser les projets d'extension des horaires d'ouverture à travers le dispositif que nous avons appelé "50 bibliothèques/50 heures". Le slogan, qui vaut ce qu'il vaut... C'est plutôt un effet d'entraînement que nous souhaitons favoriser plutôt qu'une politique très stricte. L'objectif de 50 heures constitue une cible possible mais non une obligation. En effet, chaque collectivité ayant ses propres contraintes, imposer un modèle serait vain. »

Contexte national. Les 50 bibliothèques municipales implantées dans les 50 collectivités les plus densément peuplées après Paris ouvrent en moyenne 38h par semaine. Elles sont susceptibles de toucher à minima dix millions de lecteurs et davantage si l'on considère le bassin élargi des communes et agglomérations. Neuf de ces établissements offrent un accès à leurs collections et services plus de 45 heures par semaine mais la marge de progression est grande avant d'atteindre la moyenne européenne de 58h.

Alors que le public de la culture est de plus en plus sensible à l'adaptation des équipements aux rythmes de vie et aux nouveaux usages, l'évolution de l'amplitude des horaires d'ouverture est un sujet majeur. Dans tous les cas, il apparaît qu'un projet d'extension des horaires d'ouverture d'une bibliothèque municipale s'inscrit dans le cadre d'un projet d'établissement, qui examinera aussi l'harmonisation des horaires, les tarifs, les attentes des publics... et se prépare, en amont, avec les personnels titulaires, qui seront les chevilles-ouvrières de la réussite.

Proposition. Après une expérimentation menée en 2008 et 2009 en collaboration avec trois collectivités, le ministre a pu affiner son projet et lui donner 2 objectifs majeurs :

Budget prévisionnel

2008 (1 site)	22 200€
2009 (2 sites)	40 000€
2010 (9 sites)	200 000€
2011 (10 sites)	375 000€
2012 (15 sites)	600 000€
2013 (15 sites)	710 000€
2014	375 000€
2015	125 000€
Total	2,5M€ 000

- accompagner 50 collectivités dans leur souhait de porter à 50h l'ouverture hebdomadaire de leur bibliothèque municipale, d'ici 2015, avec un apport financier dégressif de l'Etat, sur trois ans : le coût pris en compte est celui des vacataires recrutés pour le projet (à hauteur de 1/3), qui permet de favoriser les recrutements de vacataires étudiants.

- modéliser des situations-types, pour un recueil de "bonnes pratiques" à disposition des collectivités : création d'un outil d'aide à la réflexion et à la décision des élus.

A partir de 2010 et jusqu'en 2015, l'opération prendra son plein essor : l'Etat accompagnera 8 à 10 projets par an, pour atteindre la cible de 50 collectivités dotées d'une bibliothèque ouvrant 50h par semaine.

Nicolas Georges : « Dès 2010, deux villes seront aidées : Cergy et Viroflay. Je vous incite à postuler largement en 2011 et 2012 pour prendre part à l'appel à projet, lequel paraîtra l'année prochaine au premier trimestre 2011. » ■



La bibliothèque d'Anglet



© Tous droits réservés

Pas à pas, la bibliothèque d'Anglet a opéré l'extension de ses horaires d'ouverture en prenant en compte conjointement les attentes de son personnel et les besoins des habitants. Avec succès puisque le nombre d'inscrits actifs représente 24% de la population, soit 9600 personnes, ce qui est aussi bien au-dessus de la moyenne nationale. Bien loin de l'imposition d'en haut d'une décision politique, c'est l'intuition concrète de son directeur et la solidarité de l'équipe qui ont été les sources de cette évolution. Une évolution par ailleurs adossée à l'engagement de la mairie à assurer les remplacements nécessaires face à d'éventuels congés maladie ou détachements temporaires. A noter que la pierre d'angle du succès public de l'initiative aura été l'ouverture à l'heure du déjeuner, signe d'une véritable prise en compte des modes de vie des Anglois. Description.

Pyrénées-Atlantique

A ANGLET (environ 36 000 habitants), en 2007, la consigne politico-économique était claire : faire mieux à moyens humains et financiers constants. Précisons tout de suite que la formule "à moyens constants" ne signifie pas seulement qu'il ne devait pas y avoir d'embauche supplémentaire mais, et bien plus, qu'il ne saurait être question de licenciement et que la mairie s'engageait à remplacer les agents en absence prolongée. Faire mieux signifiera aussi et en premier lieu, selon le descriptif d'une grande rigueur réalisé par le directeur de la bibliothèque d'Anglet, François Rosfelter, accroître l'accessibilité grâce à « **une simplification des horaires d'ouverture en cohérence avec les modes de vies des Anglois** ».

Ces modes de vie sont dictés par plusieurs facteurs sociodémographiques et d'emploi ainsi que par une situation géographique bien particulière, celle d'une ville proche de l'Atlantique, où la culture doit composer avec de nombreuses activités de loisir.



Globalement, la population d'Anglet se caractérise par un niveau d'études plutôt supérieur à la moyenne nationale (10% des habitants possèdent des diplômes supérieurs) et une bonne représentation des cadres, des professions intermédiaires et des employés. Par ailleurs, 45% de la population a entre 40 et 75 ans (*chiffres du site Toutes-les-villes.com*).

Ainsi, la cohérence a consisté à développer la fréquentation d'une population active travaillant essentiellement à Anglet même, ainsi que des étudiants (environ 8%). Autre aspect tout pragmatique : faciliter la vie des Anglois en proposant des horaires aisément mémorisables et des amplitudes d'ouverture plus grandes. Dernier souci : proposer des horaires complémentaires et cohérents par rapport à ceux des autres bibliothèques de la communauté d'agglomération Bayonne, Anglet, Biarritz (BAB).

La situation de départ. Avant 2007, et au fil de la lente montée en puissance de la bibliothèque, les 29 heures d'ouverture (dont une en soirée, de 19h à 20h) se sont réparties sur cinq jours, avec pas moins de quatre horaires différents (une seule constante, négative : la fermeture à l'heure du déjeuner, par souci de respecter la vie familiale des agents). Cette complexité a engendré des confusions, tant pour les personnels que pour le public. Parfois des conflits.

1^{re} étape : des horaires simplifiés et mémorisables. L'harmonisation de ces horaires était donc souhaitable et possible car elle se ferait au bénéfice de tous. La bibliothèque a procédé en deux temps, avec un élargissement progressif des horaires (4 heures de plus en 2007), tout en maintenant la pause repas. Cette première étape a permis d'évaluer à la fois les effets des nouveaux horaires sur le public et la pertinence de la réorganisation du travail en interne. Une évaluation positive qui a conduit à une seconde avancée, bien précise et décisive, du moins dans le contexte d'une population travaillant pour une grande part sur place.

2^e étape : la journée continue. Dès 2008, non seulement la bibliothèque reste ouverte tous les

jours à l'heure du déjeuner (excepté le jeudi, où l'établissement n'est ouvert que le matin), mais de plus, quatre heures supplémentaires ont pu être dégagées portant ainsi, en deux ans – et donc à moyens financiers et de personnel constants – les horaires d'ouverture de 29 à 37 heures hebdomadaires (ce qui suppose d'autres économies que celles réalisées sur la seule masse salariale), soit 416 heures en plus d'ouverture par an. La bibliothèque d'Anglet a ainsi offert une amplitude horaire égale ou légèrement supérieure à celle des autres établissements de lecture publique de l'agglomération, avec pour résultat une hausse significative de la fréquentation (entrants et abonnés), même si son directeur convient « qu'il est difficile d'affirmer que le seul élargissement des horaires en est la cause ».

L'accroissement des abonnés. De 2008 à 2010, le nombre d'abonnés s'est accru de 400, celui des emprunteurs de 350 et celui des "fréquentants" (définis comme les personnes entrant dans la salle de lecture) de 280. François Rosfelter ajoute cette ultime remarque : « On comptait en 2008, soit avant l'élargissement des horaires [mais après la décision de l'ouverture à midi], une moyenne de 390 emprunteurs par mois entre 12h et 14h. » Ce qui induit cette conclusion qu'il conviendrait sans doute de vérifier moins empiriquement : ce n'est pas tant l'élargissement des horaires que l'ouverture à l'heure du déjeuner qui peut entraîner, au moins dans des villes aux caractéristiques similaires à celles de l'Anglet, l'accroissement du nombre des abonnés. Deuxième conclusion : l'élargissement des horaires a une incidence plus grande sur les "vrais" lecteurs, ceux qui empruntent, que sur les promeneurs... Une conclusion qu'il importe évidemment de relativiser selon les objectifs que se donne la bibliothèque – lieu de vie, lieu de travail ou lieu de prêt – et selon la nature du bassin de population aux besoins desquels elle répond. ■



Entretien avec Guy Mondorge



**maire adjoint à la culture d'Anglet,
conseiller général en charge de la culture des Pyrénées-Atlantiques**

Arrivée à la mairie d'Anglet en 2008, l'équipe municipale au sein de laquelle Guy Mondorge a en charge la culture n'est pas à l'origine de la politique d'extension des horaires de la bibliothèque. Celle-ci s'inscrit toutefois pleinement à la croisée des différents projets de la ville et apparaît notamment comme les prémices d'une initiative originale de "bibliothèque de plage". Une initiative qui participe aussi, à sa manière, d'une extension des horaires et fait par ailleurs écho aux préoccupations de nombreux élus quant à l'ouverture d'autres équipements culturels, comme les conservatoires ou les théâtres, en été. Quelques questions.

Les autres élus de l'équipe municipale sont-ils conscients de l'importance de la bibliothèque pour l'élaboration des politiques publiques et, au-delà, de la vie culturelle ?

Il faut resituer le contexte. Anglet est une ville d'environ 40 000 habitants d'une configuration très particulière puisqu'il s'agit d'un regroupement de six quartiers-centres de vie, ce qui ne va pas sans poser des problèmes d'accès, notamment pour se rendre à la bibliothèque. De ce point de vue d'ailleurs, les besoins ne sont pas encore comblés, d'où le projet de construire au moins une annexe. Les élus sont pleinement conscients de cette nécessité liée à la configuration de la ville. Les interrogations sont plutôt d'ordre budgétaire...

Une deuxième raison de la réelle prise de conscience du rôle central de la bibliothèque par les élus tient au fait qu'outre ses missions de lecture publique, elle en remplit une autre : c'est là que se trouve la grande salle d'exposition de la ville. Le lieu attire beaucoup de gens, dont les élus, qui donc la connaissent bien. Ils partagent tous l'intérêt pour cet équipement.

Par ailleurs, l'équipe actuellement en place à la mairie n'y est que depuis trois ans. Et l'une des marques de la différence de gestion a été l'accroissement des budgets culturels. La culture a constitué un argument programmatique fort. Sans doute faut-il rappeler ici le contexte plus général de la communauté d'ag-

glomération. Elle réunit trois villes de tailles sensiblement équivalentes mais ayant des histoires très différentes : Bayonne, Biarritz et Anglet. La première bénéficie d'un statut de ville-centre historique, la seconde d'une grande vitalité touristique. Quant à Anglet, sa structure était plutôt marquée par la ruralité et aujourd'hui c'est une ville résidentielle verte mais en mal de notoriété. Chaque ville possède ses propres équipements culturels et travaille pour elle-même en fonction de son histoire spécifique. Il faut ajouter que la communauté d'agglomération n'a pas pris la compétence culturelle.

Pour notre part, à Anglet, nous manquons de lieux d'expression culturelle, et donc aussi d'une réelle salle de spectacle permettant de développer une politique culturelle propre en ce qui concerne le spectacle vivant. Nous avons donc décidé d'édifier un lieu de 800 places et une salle de 200 places destinée aux répétitions ou spectacles de taille réduite – l'avant-projet définitif est désormais adopté et il devrait être terminé avant la fin du mandat. Sa programmation sera complémentaire de celle de Bayonne, qui possède un théâtre "à l'ancienne" de 500 places, et de celle de Biarritz qui, en plus de plusieurs théâtres, dispose d'une très grande salle de 1200 places. De manière globale, on peut dire que les programmations de spectacle vivant de ces deux villes ciblent des publics spécifiques. Biarritz, en particulier, est très



© Tous droits réservés

ournée vers la danse – c’est sa marque de fabrique –, avec des spectacles de très haute qualité.

Nous avons donc choisi des chemins peu empruntés par ces deux villes : le spectacle jeune public et la tradition du chant choral, très prégnante régionalement. Ces choix, qui engagent une attention toute particulière pour les pratiques en amateur, ainsi que celui de construire la salle de spectacle tout à côté de la bibliothèque, vont forcément redoubler l’importance de son rôle.

Comment s’est faite la décision d’élargir les horaires d’ouverture de la bibliothèque d’Anglet ?

Le projet est le fruit d’une intuition du directeur de la bibliothèque. Il a relevé deux défauts : le manque de lisibilité d’horaires trop variables et leur inadaptation à la manière de vivre des habitants d’Anglet. Ici, et à la différence des grandes villes, les gens ne sortent pas beaucoup après 18 heures, préférant souvent s’occuper dans leur jardin. Quant aux dimanches, ils sont plutôt réservés à la plage, au surf ou aux balades.

L’un des traits marquants du projet est l’ouverture à l’heure du déjeuner. Cette disposition ne devrait-elle pas faire école, puisqu’on constate que cette tranche horaire est particulièrement fréquentée ?

Il ne me semble pas que les politiques adaptées à nos modes de vie soient photocopiables ailleurs... La population d’Anglet travaille pour une grande part sur place et les contraintes de transport sont faibles. Quoiqu’il en soit, ce projet est vraiment le “bébé” du directeur. Il lui a certes fallu se battre pour le défendre, mais cela a été facilité par la grande indépendance dont disposait la bibliothèque par rapport aux autres services municipaux, en particulier culturels, (Aujourd’hui, nous avons procédé à un regroupement des différents axes de politique culturelle de la ville – lecture publique, spectacle vivant, expositions... – sous la responsabilité d’une direction de la culture, dont le directeur de la bibliothèque est aujourd’hui l’adjoint, afin de donner plus de liant aux différents projets).

L’initiative du ministère intitulée “50 heures pour 50 bibliothèques” vous paraît-elle pertinente ?



Intuitivement, en effet, cela peut paraître intéressant. Mais je dis bien “peut paraître”... Car si elle est liée à une participation financière de l'Etat au départ [dégressive sur trois ans], sa pérennisation reste l'objet d'un questionnement. Au final, les collectivités vont se retrouver devant la véritable réalité : devoir assumer par elles-mêmes l'inévitable accroissement des coûts de fonctionnement liés à l'extension des horaires d'ouverture. Si cette initiative de l'Etat peut avoir un effet d'amorce utile, la gestion à long terme revient aux élus. Et puis c'est quelque peu théorique. Pour nous, à Anglet, la logique est toute pragmatique : proposer une offre qui corresponde à la vie de nos concitoyens. Après, nous n'avons pas les moyens d'aller plus loin. Mais, pour le moment, cela semble suffisant.

Au-delà de la question de l'ouverture d'annexes, avez-vous d'autres projets concernant la lecture publique ?

Chez nous, l'été n'est pas vraiment le moment fort de la culture, excepté pour ce qui est de quelques festivals. Nous allons donc tenter, en juillet-août, une première expérience de bibliothèque de plage – une initiative ponctuelle qui sera assurée conjointement par des vacataires et du personnel municipal. En préalable à cette opération, nous avons fait un tour de France pour voir ce qui fonctionne et ce qui marche moins bien. L'idée est de poser sur la plage un bungalow d'environ 40m², pour mettre à l'abri les collections (environ 2000 titres, ainsi que des revues) et d'organiser autour, dans une ambiance plage avec transatlantiques et parasols, un espace de lecture. Les aspects ludiques et culturels seront donc étroitement liés.

Quant aux publics visés, ce sont d'une part les touristes étrangers à qui nous proposerons nos fonds – modestes – en langues étrangères. Mais nous voulons surtout nous adresser aux jeunes, c'est-à-dire à une population qui ne fréquente pas la bibliothèque. Là, grâce à une approche un peu dédramatisée (ce n'est pas toujours évident de franchir le seuil d'une bibliothèque), nous espérons pouvoir les toucher. Et chaque lecteur de plage se verra remis

une carte qui vaudra aussi pour la bibliothèque proprement dite, dans l'espoir que, à la suite d'une expérience dans un lieu inattendu et à un moment où ils ont du temps, ils puissent devenir de véritables lecteurs.

Ces plages de temps culturel inscrites dans un temps de plage donneront-elles lieu à une évaluation ?

Nous allons bien sûr relever un certain nombre d'éléments tangibles : nombre d'entrées, de prêts... Mais cela restera empirique, car nous n'avons pas les moyens d'engager une réelle étude, avec ce que cela suppose de statistiques, d'enquêtes sur les motivations, etc. Si la fréquentation est significative, on reconduira l'expérience. Sinon, on s'en tiendra là.

Menez-vous des actions particulières en direction des deux langues régionales pratiquées sur votre territoire, c'est-à-dire le basque et l'occitan ?

C'est une très bonne question... La communauté d'agglomération Côte-Basque/Adour constitue un ensemble géographique où cohabitent deux cultures régionales, basque et gasconne. Les deux références régionalistes sont chacune chargée d'une dimension affective forte. Mais pour la majorité de la population, elles ne sont pas une pratique quotidienne.

Nous sommes donc amenés à intervenir sur les deux langues. La bibliothèque dispose d'un fonds pour chacune d'entre elles. Mais force est de constater une faible demande de la part des utilisateurs : les locuteurs basques lisent peu. Et le fonds gascon est encore moins utilisé. Pour autant, nous avons engagé un travail avec une association qui détient plus de 2000 livres en gascon. Nous essayons d'établir un lien entre cette association et la bibliothèque pour répertorier ces ouvrages et les rendre accessibles à tous via le catalogue Internet de la bibliothèque.

La même politique de mise en visibilité est en cours via le site Internet municipal pour le patrimoine pictural de la ville (1100 œuvres), essentiellement composé d'œuvres contemporaines. ■

La Médiathèque de Levallois-Perret



© Tous droits réservés

Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), 65 000 habitants. Banlieue parisienne. Avec un quartier aisé en front de Seine et un autre en bordure du périphérique, moins aisé forcément. Une ville qui chaque matin se vide des Levalloisiens allant travailler ailleurs et se remplit des gens d'ailleurs venant travailler à Levallois. C'est dans ce contexte que la municipalité a décidé de créer une nouvelle médiathèque dont le projet principal est d'atteindre 50 heures d'ouverture au public, dimanche et soirées comprises. Avec cette particularité : la médiathèque disposera aussi d'un auditorium qui dédiera une part de sa programmation à des cycles sur le cinéma...

Entretien avec Sophie Perrusson, directrice

Quelle est la nature de votre projet d'accroissement des heures d'ouverture de la médiathèque ?

Nous avons construit une nouvelle médiathèque, dans un quartier, près de Clichy-La Garenne, socialement fragile, avec 20% de logements sociaux. Elle ouvrira ses portes le 20 mai prochain. Le projet est de tendre vers un éventail d'horaires d'ouverture proche des 50 heures (nous en sommes à 41 heures), avec une part significative en nocturne. Pour le moment, et afin d'être en réelle cohérence avec les attentes des habitants, je vais mener une enquête avec l'aide d'une étudiante des métiers du livre. Car nous ne voulons pas précipiter les choses mais avancer pas à pas pour vraiment comprendre quels horaires seront les plus pertinents en soirée : 19 heures, 20 heures, 22 heures ?

Il est d'autant plus important de ne pas se tromper que l'endroit est singulier, situé juste à côté d'une grande surface très fréquentée (d'où l'ouverture à l'heure du déjeuner, un choix déjà opérant, sauf pour les mercredis et samedis) et de



deux écoles, l'une de commerce, l'autre d'ingénieurs. Nous veillerons donc à mener notre enquête en particulier auprès des étudiants.

Au-delà de la seule fonction première du prêt, les bibliothèques assument souvent une mission plus sociale que strictement culturelle...

Sur les 64 000 habitants de Levallois, plus de 12 000 (soit 20%) sont inscrits à la bibliothèque – une proportion supérieure à la moyenne nationale. Il s'agit dès lors d'un vrai service à la population et notre volonté première est d'ouvrir le lieu le plus largement possible.

La, ou plutôt les, médiathèques de Levallois sont à la fois des lieux de lecture, de culture, de formation, de loisirs et d'étude. Cette dernière dimension, en particulier, s'avère capitale, car les loyers sont très élevés à Levallois et beaucoup de jeunes gens manquent de place chez eux pour travailler. Sur les 2000m² de la nouvelle médiathèque, une grande part sera réservée aux espaces de travail. Avec des ordinateurs. Ici, notre volonté est également de compenser le manque d'espace et d'équipements informatiques des habitants, ce qui est une véritable mission sociale et non seulement culturelle.

L'autre aspect social sera d'aider à la réussite scolaire, notamment en ouvrant davantage le soir, en juin, pour la période des examens (une expérience très réussie de ce point de vue a été réalisée à Fresnes). J'ajoute que cet effort d'ouverture est déjà ancien à Levallois : avec Drancy, nous avons la seule bibliothèque municipale de France à être ouverte sept jours sur sept, et ce depuis trois ans.

Vous envisagez donc votre mission sociale essentiellement comme une aide aux études...

Pas uniquement. Dans cette nouvelle médiathèque, tout le rez-de-chaussée sera organisé en un vaste salon de lecture de la presse, c'est-à-dire comme un lieu de rencontre, pour aider à ce que se tisse du lien social. Car il y a beaucoup de personnes isolées...

Mais pour bien remplir un tel rôle social, il faut veiller à ce que le public suive et pour cela bien caler l'offre en fonction des attentes. Ce qui, à Levallois, n'est pas simple... A Levallois,

chaque matin, le métro et le train déversent des milliers de gens qui viennent travailler. Inversement, un très grand nombre de Levalloisiens travaillent hors de la ville. C'est une particularité de Levallois : un nombre d'emplois équivalent au nombre d'habitants, donc un grand trafic propre à la région parisienne. Nous devons satisfaire un double public. L'ouverture à l'heure du déjeuner vise ceux qui viennent travailler ici et celle en nocturne ceux qui rentrent le soir chez eux. Et pour les uns comme pour les autres, les conditions sont les mêmes : la gratuité totale.

Comment articuler la question des horaires d'ouverture et celle de l'offre en ligne ?

Sans doute faut-il rappeler le contexte local. Jusqu'en 2008, la Médiathèque fonctionnait en réseau, avec quatre lieux différents. Nous avons dû en fermer deux pour cause de vétusté. Pendant cette fermeture, une médiathèque virtuelle fonctionnant bien sûr 24 heures sur 24, a été mise en place avec, en ligne, de la presse, des livres, de la musique et des jeux éducatifs pour les enfants. Cela fonctionne très bien – nous travaillons avec BiblioVox [une plateforme de livres numériques des Bibliothèques Municipales et Départementales proposée par Europresse, Bibliomédias et PlanetNémo] –, surtout pour la presse.

Avez-vous eu des difficultés à faire accepter l'élargissement des horaires par le personnel ?

Oui. Cela a été difficile, dur parfois, en particulier pour les dimanches. Mais après d'après discussions, nous avons fini par négocier des conditions très avantageuses pour le travail dominical : les heures sont payées double et les bibliothécaires récupèrent une journée complète. Je crois que nous sommes la seule bibliothèque qui pratique ce double avantage... Il faut dire que cet effort financier de la mairie a été facilité par la reconnaissance par les élus de la très grande qualité du travail du personnel de la Médiathèque. Et aussi par les fortes sollicitations pour l'ouverture le dimanche que le maire recevait de la part de ses administrés... Quoi qu'il en soit, et sachant que le travail le dimanche repose sur du volontariat, je reçois aujourd'hui plus de demandes de la part du personnel que je

n'ai d'heures dominicales disponibles... Pour ce qui est de la journée continue, en revanche, c'est plus délicat et non encore effectif pour les mercredis et samedis, à la fois avec le personnel et avec la municipalité car là, on ne peut éviter des recrutements supplémentaires. On procède donc pas à pas, étape par étape.

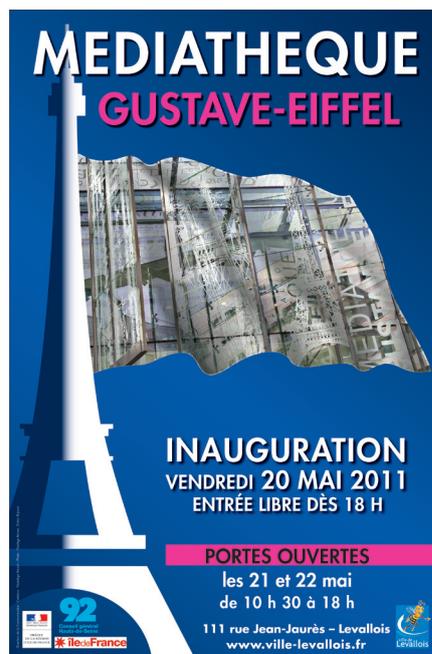
A-t-il été facile de convaincre les élus ?

Pas vraiment. Au départ, mon projet était plus ambitieux que celui finalement retenu. J'avais en effet proposé un accroissement significatif du nombre d'agents..., mais ce n'était pas envisageable dans le cadre contraint du budget 2011. On est donc arrivé à un compromis : la nouvelle médiathèque ne demandera que trois agents de plus du fait d'une réduction des horaires d'ouverture des deux autres médiathèques de la ville, qui seront fermées le lundi. Seule la nouvelle médiathèque fonctionnera à plein régime. L'adjoint à la culture l'a ainsi baptisée "le vaisseau amiral".

Le dispositif "50 heures/50 bibliothèques" du ministère de la Culture n'aurait-il pas pu contribuer à rendre réalisable votre projet initial ?

Ce projet a un côté effet d'annonce, puisqu'encore une fois l'aide est réduite et dégressive. Mais il a le mérite de contribuer à la prise de conscience de la nécessité d'horaires d'ouverture aussi larges que possible. De mon point de vue, il est impensable, par exemple, d'envisager un jour de fermeture, ce qui se pratique pourtant beaucoup. En effet, certains établissements pratiquent encore l'usage de réserver un jour, fermé au public, pour le travail en interne... Cette initiative a aussi nourri les discussions au sein des associations de bibliothécaires. Dans celle des Hauts-de-Seine (BIB92), dont je fais partie, nous avons longuement échangé sur la question du dimanche. Enfin, autre intérêt, cela met en avant le rôle important des bibliothèques dans notre société.

Je suis récemment allée aux Pays-Bas et au Danemark. Ces pays sont très en avance par rapport à nous. Ils appellent la bibliothèque "le troisième lieu", après le foyer et le lieu de travail. Par ailleurs, alors que nous en sommes toujours à prôner le silence, chez eux on a le



droit de parler, de manger, de téléphoner... Ce sont d'ailleurs ces voyages qui m'ont convaincue d'ouvrir un grand espace de lecture dédié à la presse dans la nouvelle médiathèque, une sorte de living room de la cité. Oui, même si ce que fait le Gouvernement est modeste financièrement, cela met en valeur l'intérêt de nos équipements de lecture publique pour la vie démocratique.

Parmi les nouvelles missions des bibliothèques, ne serait-il pas intéressant qu'elles assument une fonction d'outils de connaissance du cinéma ?

Votre question rejoint très précisément l'un de nos projets... Nous allons ouvrir un auditorium de 120 places qui servira aussi de salle de projection et constituera de manière ponctuelle une cinémathèque, dédiée à la mémoire du cinéma et au cinéma d'auteur. La projection des films sera suivie de débats, de rencontres. Dans cette perspective, l'un des agents que nous avons recrutés a un master en cinéma. Une offre de VOD [vidéo à la demande : téléchargements en ligne de fichiers-films] va également être mise en place. J'ajoute aussi que notre cinémathèque pourra s'enorgueillir d'une particularité rare : le maire a souhaité que nous héritions de la cabine de projection d'un cinéma de Levallois qui a dû fermer. On pourra donc projeter de vieux films sur leurs supports d'origine – les bobines... En musique, on dirait sur instruments anciens. ■



Entretien avec

Stéphane Decreps, maire adjoint à la culture de Levallois-Perret

La directrice de votre Médiathèque m'a fait part d'un projet cinéma... Est-ce là un début de chemin vers une mission de cinémathèque pour cet équipement ? Ce pourrait être précieux car bien souvent le cinéma est abordé, absorbé, en toute méconnaissance du patrimoine cinématographique...

Il est vrai qu'une salle est aménagée dans la nouvelle médiathèque. Mais il s'agit plus d'un auditorium, prévu pour des conférences, voire quelques spectacles, qu'une salle de projection. Cependant, je vous rejoins tout à fait dans le constat qu'il y a – et cela ne concerne pas seulement le cinéma – un manque de culture générale, un manque de références, notamment chez les jeunes. Or, bien des films récents sont truffés de références. On passe à côté si on les ignore... Pour ma part – j'ai 47 ans – j'ai vu, jeune, beaucoup de vieux films à la télévision. Il y avait le Cinéma de minuit, par exemple. Cela n'existe plus. Aujourd'hui, avec le temps, le cinéma, tout comme la création artistique ou littéraire, est désormais un élément à part entière de la culture.

Mais est-ce aux médiathèques de pallier cette carence ? Peut-être... On le fait déjà un peu

avec la DVDthèque et bientôt nous proposerons un service de VOD en ligne sur notre e-médiathèque. En tout cas, il est certain que la nouvelle médiathèque de Levallois va permettre des projections. Elle a hérité du matériel du cinéma Eiffel, un cinéma municipal aujourd'hui démoli (nous avons signé un accord avec Pathé pour la construction d'un complexe de huit salles, pour 2013). C'est d'ailleurs cela qui nous a convaincus de concevoir la salle de la médiathèque de manière polyvalente. Quoi qu'il en soit, aucune décision générale, de ce point de vue, n'est encore prise.

Quel a été l'élément déclencheur de votre volonté d'élargir les horaires de la Médiathèque de Levallois ? Et a-t-il été difficile de convaincre l'assemblée municipale ?

Il y a trois éléments déclencheurs. Tout d'abord, certaines initiatives intéressantes des communes voisines. L'attente de la population aussi. J'ai plusieurs fois été interpellé dans la rue sur ce sujet, en particulier pour l'ouverture le dimanche. Enfin, à l'occasion des dernières élections, toutes les listes avaient inscrit ce projet dans leur programme. Le projet d'ouverture le dimanche faisant l'unanimité, nous l'avons



© Tous droits réservés

donc mis en œuvre. Sans problème avec les autres élus, puisque tout le monde était d'accord sur le fait qu'une ville de 65 000 habitants se doit d'ouvrir sa médiathèque le dimanche.

Au-delà de la seule lecture publique, les élus de Levallois sont convaincus du rôle central de la culture – et du sport – pour la cohésion sociale. C'est en particulier un moyen pour que les jeunes trouvent à s'occuper au lieu de "traîner" en ville. Par ailleurs – et cela vaut tout particulièrement pour la médiathèque –, les équipements culturels permettent des rencontres, notamment entre générations. La ville a beaucoup investi dans la culture, avec un conservatoire de 7000m² et aujourd'hui les 2000m² de la nouvelle médiathèque, laquelle est située dans un quartier dont la population a un profil socio-économique qui a tendance à l'éloigner de la culture.

La médiathèque répond aussi aux attentes des personnes isolées. Nous l'avons d'ailleurs pensée plus comme un espace de rencontre que comme un lieu de prêt. Nous exprimons cette stratégie en disant qu'elle sera le living room de la ville : un lieu de convivialité, d'échanges, où l'on peut s'installer, se cultiver et faire de nouvelles expériences intellectuelles, soit par des discussions, soit grâce aux conseils du personnel de la médiathèque. Sur ce dernier point,

pour que les bibliothécaires soient disponibles pour cette fonction de médiation et de conseil, j'ai demandé à ce que les opérations liées au prêt soient le plus possible automatisées.

On évoque souvent la nécessité que les médiathèques remplissent d'autres fonctions que celles du prêt et de la consultation. Ces missions nouvelles n'imposent-elles pas une offre d'ouverture plus étalée dans le temps ?

On ne peut pas penser une nouvelle médiathèque sans bien connaître son environnement extérieur. A Levallois, ce n'est un secret pour personne que le coût d'acquisition d'un appartement est élevé. Les familles, souvent avec deux, trois ou quatre enfants, viennent car elles savent qu'elles trouveront ici des facilités pour les équipements scolaires, pour les crèches, les activités sportives, culturelles et de loisirs. Mais elles font aussi le sacrifice de 15m²... On s'est dit que ces familles nombreuses vivant dans des espaces plus petits avaient avant tout besoin, pour leurs enfants, d'espaces de travail vastes et silencieux, propices à la concentration. Nous avons donc privilégié ces espaces.

De plus, cette décision est complémentaire avec le choix du numérique pour l'accès aux ressources de la médiathèque. Levallois est une ville pionnière sur le Web 2.0. On a ainsi mis



en place une médiathèque en ligne, accessible 24 heures sur 24, sept jours sur sept, avec un fonctionnement très simple. On peut non seulement réserver des ouvrages, mais télécharger de la presse, des livres, de la musique et des jeux pour les enfants (un dispositif de portage à domicile complète l'offre). Ce qui a permis de réduire la place prise par les supports physiques et d'agrandir les espaces de travail.

Avez-vous mené des études préalables avant de concevoir votre projet ?

Non. Cela s'est fait simplement à partir d'un travail collectif, entre les élus, la direction des affaires culturelles et l'équipe de la médiathèque, pendant lequel nous avons partagé notre connaissance de l'environnement et des publics levalloisiens. Nous avons également fait un peu de "benchmarking" [des comparaisons], en consultant différents sites et en s'intéressant à ce qui se passe à l'étranger. Par ailleurs, la directrice de la médiathèque fait partie de l'association BIB92 – un lieu d'échanges très utile. La directrice des affaires culturelles, elle aussi, fait partie d'un réseau, et l'élu à la culture également, notamment celui de la FNCC dont le rôle est, à mon sens, central, tant pour la formation que pour l'échange de bonnes pratiques et le débat.

Quel pourrait être, plus précisément, le rôle de la FNCC ?

En ce qui me concerne – et parce que je n'ai pas forcément les budgets nécessaires pour cela –, je suis très intéressé par la connaissance des autres pratiques, par l'accès à des documentations diverses. Et aussi, il serait très utile que la FNCC propose une ouverture sur l'extérieur, sur ce qui se pratique en Scandinavie, par exemple, une région d'Europe qui, du point de vue de la lecture publique, est très en pointe. Cela aiderait à anticiper les grandes tendances. Les politiques publiques de la culture représentent souvent des investissements lourds et il nous faut des outils pour penser, pour prévoir...

Vous évoquez la Scandinavie... Là-bas, l'ambiance des bibliothèques est bien loin de l'atmosphère recueillie qui règne dans les nôtres : on peut discuter, manger, téléphoner...

Nous souhaitons aussi aller en ce sens. Ainsi nous avons installé dans la nouvelle médiathèque un espace café-détente, avec des chaises de bar, pour discuter, lire la presse... Dans les 300m² de l'accueil, au rez-de-chaussée, à côté d'installations automatisées pour le prêt, on a aménagé un vaste salon de presse, visible de l'extérieur, avec la cafétéria et, au fond, un salon de lecture. Il y aura aussi en permanence des expositions. Les salles de travail, elles, sont à l'étage.

Le ministère de la Culture veut inciter à tendre vers l'objectif de 50 heures d'ouverture hebdomadaire. Cet horizon vous paraît-il pertinent ?

Il y a forcément un côté effet d'annonce, slogan. Mais cela donne le cap et nous conduit à nous interroger, nous élus, sur la question des horaires d'ouverture. Car il est vrai que l'approche reste souvent trop administrative. On pense plus à l'organisation du personnel qu'aux attentes des "clients". Au moment où j'ai été nommé à la culture, je m'en suis aperçu. J'ai dit : c'est quand même dommage, quand je pars travailler le matin, la Médiathèque est fermée. Quand je rentre, c'est pareil. Et le samedi, j'ai bien des choses à faire, tout ce qui n'a pas été possible pendant la semaine... Je n'ai donc jamais accès à la Médiathèque. Il faut donc poser les choses autrement. Rien n'oblige à ouvrir tôt le matin. On peut fermer plus tard, et surtout ouvrir le dimanche. Tel est le point de départ : observer le rythme de vie des gens et s'y adapter au lieu de plaquer des horaires de bureau. Les théâtres ouvrent bien le soir..., sinon ils n'auraient personne. Cela nécessite un profond changement de mentalité.

Pour en revenir à l'initiative du ministère, 50 heures, c'est un peu un slogan... De surcroît, comme l'aide est dégressive, les collectivités doivent être de toute façon très motivées. Mais là n'est pas le plus important (cela étant, Levallois fait partie des communes les plus aisées en matière de rentrées fiscales : nous sommes donc en mesure de réaliser presque 42 heures d'ouverture). Ce qui est décisif, c'est d'ouvrir quand les gens sont là. Le temps d'ouverture globale me semble moins pertinent que son ajustement, par exemple avec des nocturnes.

Quoi qu'il en soit, le ministère remplit ici tout à fait son rôle ; il indique notamment là où il est intéressant de financer. La FNCC peut sans doute accompagner aussi.

Ne faudrait-il pas développer des coopérations avec les autres types de collectivités (communes, départements, régions) ?

Levallois ne fait pas partie d'une communauté de communes... Nos communes sont déjà très bien équipées et les habitants ne sont pas portés, comme c'est le cas en milieu rural, à se déplacer vers d'autres villes. Pour autant, la question fait quand même sens, en particulier pour l'e-médiathèque. Nous pourrions d'ailleurs développer un système permettant de savoir où l'on peut trouver un document absent de notre propre catalogue. On peut aussi imaginer de mettre en commun, avec d'autres communes, nos ressources téléchargeables. Cela diminuerait les coûts tout en augmentant l'offre et nous donnerait plus de poids dans nos négociations avec les fournisseurs. Mais pour le moment nous sommes les seuls, en Hauts-de-Seine, à avoir développé une médiathèque virtuelle. Là encore, la FNCC pourrait avoir un rôle incitateur à jouer...

Dans votre projet, avez-vous rencontré des difficultés pour impliquer les personnels ?

Ce n'est jamais facile de déroger à la tradition du repos dominical... Il est normal que les gens s'interrogent sur les conséquences sur leur vie de famille. Si on demande cet effort, alors, pas question d'être pingre. Voilà le premier élément : des heures payées double et une journée de récupération. Autre élément, le volontariat. Au début, nous avons proposé cela aux différents personnels de la mairie. Mais nous nous sommes aperçus qu'ils n'étaient pas formés pour le conseil et ne pouvaient faire que du prêt. Alors, nous avons décidé d'embaucher des vacataires – quatre étudiants (l'un fait Sciences-Po, deux autres sont en Lettres et le quatrième suit des études dans une école de traduction) –, encadrés par deux titulaires.

Prévoyez-vous des accroissements d'horaires d'ouverture pour d'autres équipements, en particulier pendant l'été ?



© Tous droits réservés

« Quand je pars travailler le matin, la Médiathèque est fermée. Quand je rentre, c'est pareil. Et le samedi, j'ai bien des choses à faire,... Je n'ai donc jamais accès à la Médiathèque... »

La Médiathèque reste ouverte tout l'été alors que le Conservatoire et le Centre culturel ferment au mois d'août. Cela étant, le Conservatoire, qui est aussi une salle de spectacle (avec environ 80 spectacles par an) et dans lequel sont intégrées des salles de répétition et d'enregistrement pour les musiques actuelles, ouvre du lundi au samedi jusqu'à 23 heures.

Quels conseils donneriez-vous aux collectivités désireuses de s'engager sur ce chemin ?

Premièrement, ne pas se précipiter. Ensuite analyser les modes de fonctionnement de la population. Enfin discuter avec les permanents de la médiathèque. Ce temps de dialogue s'avère absolument nécessaire, car rien ne peut se faire sans l'adhésion du personnel. Et s'il travaille malgré lui, le public le ressentira immédiatement. J'ajoute que tout ceci relève directement du rôle de l' élu. Rien ne se fera sans lui, sans sa capacité à convaincre. De tels changements ne doivent pas être de l'initiative de l'administration. Il faut savoir bousculer les habitudes sans négliger le dialogue. Ici, bien sûr, le soutien du maire sera indispensable. Et si on s'entend bien avec le maire, on se fait mieux entendre du reste de l'équipe municipale... A Levallois, le maire réunit chaque mois tous ses adjoints, pour évoquer et discuter des dossiers de chacun. Ces discussions sont très précieuses. ■